



Communiqué de la Fédération CGT Verre-Céramique, Union Départementale Seine-Maritime et de la CGT

***Faut-il mourir pour faire reconnaître ses droits chez SAVERGLASS ?***

Il y a quelques semaines le personnel de la verrerie TOURRES (Groupe SAVERGLASS-NATIXIS) à Graille (Le Havre), après avoir pris connaissance des bons résultats financiers du groupe, a exigé des augmentations de salaires.

Pour toute réponse, le PDG du groupe ne proposait pas moins que de supprimer le 13<sup>ème</sup> mois et les 35 h par rachat des RTT non majorées.

Le mépris de la direction a, automatiquement, enclenché un mouvement de protestation se traduisant par une grève massive.

Bien que la direction ait consenti, après une semaine de grève, à entendre la revendication salariale inscrite sur le protocole d'accord stipulant entre autre qu'aucun comportement discriminatoire ne serait engagé envers les grévistes, contre toute attente elle met en œuvre, deux mois après le conflit, des mises à pied conservatoires en vue de licenciements à l'encontre de huit grévistes dont deux militants syndicaux ayant participé au conflit.

Huit salariés pris en otage d'une direction qui ne veut pas reconnaître le bien fondé d'une grève.

Aujourd'hui, ce drame social est d'autant plus mal ressenti, qu'un salarié sur la liste des licenciés a, samedi dernier, tenté de mettre fin à ses jours, quelques jours après la réunion du Comité d'Entreprise (CE) extraordinaire, où les élus ont émis un avis défavorable aux licenciements.

Faut-il attendre des drames sociaux et humains pour que la direction arrête ses persécutions et reconnaisse, enfin, le droit de manifester, de revendiquer, de faire grève ?

L'obscurantisme de la direction est d'autant plus mal ressenti que grévistes et non grévistes d'octobre dernier, reconnaissent le bien fondé des revendications et la bonne tenue du personnel gréviste durant l'action et dénoncent, dans le même temps, le comportement revanchard de la direction.

Les manifestations, devant l'entreprise ou à la sous Préfecture du Havre, démontrent combien les salariés sont attachés à la reconnaissance du droit du travail et du droit de grève.

Les pouvoirs publics ne peuvent laisser faire un tel comportement en contradiction complète avec les valeurs du droit social de notre pays.

La CGT, l'ensemble des ses organisations, le syndicat local, l'Union Locale du Havre, l'Union Départementale de Seine Maritime, la Fédération du verre et de la Céramique, la Confédération soutiennent les actions menées pour faire reconnaître les droits des salariés incriminés et exigent de la direction qu'elle arrête les procédures en cours.

Tout est mis en œuvre pour que la dignité du personnel soit reconnue.